

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

**« CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE
PERFECTIONNEMENT SCIENTIFIQUE DE PUBLICS DES ENSEIGNANTS
ET DES FORMATEURS PREPARANT AUX CERTIFICATIONS INSCRITES
AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES
DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE »**

2018 - 2021

CAHIER DES CHARGES

Date limite de réception des plis :

23 août 2018 à 15h00

Présentation de l'Association Nationale pour la Formation Automobile

Mandatée par les partenaires sociaux et l'Etat, l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) met en œuvre la politique de formation de la Branche. Ainsi, elle décline une politique de formation centrée sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés. Elle développe et harmonise l'ensemble des dispositifs de la Branche en matière de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La Branche des services de l'automobile et de la mobilité

Les services de l'automobile représentent l'ensemble des activités engendrées pendant la durée de vie de l'automobile, de sa sortie de l'usine de fabrication à sa déconstruction et son recyclage. Ce sont aussi les activités liées au véhicule industriel, au cycle et au motocycle.

1. Contexte de la formation de formateurs

a. Orientations générales

Depuis 1992, l'ANFA met en place un dispositif de formation de formateurs, pour lequel un ensemble d'objectifs et de moyens sont définis. Ce dispositif constitue l'une des actions qualitatives identifiées par l'ANFA pour concourir à l'élévation de la qualification dans la Branche, ainsi qu'à une meilleure insertion des jeunes dans les secteurs inhérents.

Les orientations générales pour l'ensemble de ces actions, dont la formation de formateurs, sont définies par les partenaires sociaux de la Branche dans le cadre d'Accords de Branche :

AVENANT N°71 DU 3 JUILLET 2014 RELATIF AUX CLASSIFICATIONS ET AUX QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES, À L'INSERTION ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE - Annexe 1

Article 6 - Formation d'enseignants de l'avenant 71

L'ANFA poursuit sa démarche de promotion, qualitative et quantitative, des actions de perfectionnement d'enseignants de lycées professionnels et de formateurs de CFA. Le perfectionnement, dans les domaines techniques automobiles, devra continuer à constituer l'axe principal de la démarche, et comporter des formations spécifiques aux nouvelles technologies. Il est également nécessaire de développer le perfectionnement des enseignants et formateurs dans les domaines tertiaires, en adaptant l'offre aux évolutions du secteur d'activité. Les compétences pédagogiques sont également prises en compte par le développement d'une offre de perfectionnement, d'une part, et certifiante, d'autre part, adaptée aux évolutions des besoins de formation des équipes pédagogiques. Une meilleure connaissance de l'entreprise, de son fonctionnement, de ses évolutions, ainsi que de ses besoins, devra être prise en compte, par le recours, si nécessaire, à des exposés de professionnels ou des visites et stages en entreprise, ainsi qu'à des formations adaptées.

En outre, une convention de coopération avec le Ministère de l'Education nationale prévoit la participation de l'ANFA à la formation continue des personnels de l'Education nationale.

CONVENTION DE COOPERATION, 11 octobre 2016

Article 11 - Autres actions (non financées sur les fonds de la taxe d'apprentissage)

Actions à destination des formateurs, enseignants et cadres de l'Education nationale et l'enseignement supérieur

L'ANFA organise un ensemble d'actions de perfectionnement à l'attention des enseignants de lycées professionnels et des formateurs de CFA. Les formations proposées par l'ANFA sont conçues en s'appuyant notamment sur les référentiels des diplômes du secteur.

L'ANFA contribue à la formation initiale des cadres de l'Education nationale et l'enseignement supérieur en développant notamment des actions pour faciliter leur accueil en entreprise.

Pour le développement de ce dispositif, des moyens humains et financiers sont mis en place. Sur le **plan national**, la **Direction Compétences et Ingénierie de l'ANFA** gère le dispositif et définit une offre de perfectionnement présentée dans un catalogue spécifique, en étroite collaboration avec les prestataires retenus pour la formation des formateurs et des enseignants.

Sur le **plan régional**, les dix **Délégations Régionales de l'ANFA** impulsent et recensent les besoins en formation pour mettre en place des plans de formation pluriannuels destinés aux formateurs et aux enseignants. Les Délégations s'appuient en grande partie sur l'offre proposée dans le catalogue annexé, sans toutefois exclure la définition d'actions spécifiques. Les plans de formation, fortement dépendants du contexte et du partenariat local, requièrent une collaboration étroite avec les inspecteurs de l'Education nationale.

A l'issue du recensement des besoins en formation, la **Direction Compétences et Ingénierie de l'ANFA**, **consolide, coordonne, met en œuvre et assure le suivi des actions de formation dans leur intégralité.**

b. Spécificités

Ces actions de formation sont destinées aux formateurs et enseignants des matières scientifiques, ou plus largement aux enseignements qui requièrent une approche scientifique. En effet, les programmes de formation permettant l'accès aux certifications inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) mettent en avant la transversalité et rapprochent les enseignements théoriques (sciences, mathématiques, analyse fonctionnelle et structurelle) des enseignements pratiques (en atelier) ; ceci afin de contextualiser et de donner du sens aux savoirs associés. Les programmes donnent une importance particulière au diagnostic mécanique, et démontrent, dans leur mise en œuvre, la volonté de rapprocher deux disciplines : l'analyse fonctionnelle et structurelle et les travaux pratiques en atelier. Aussi, les formateurs et les enseignants doivent davantage connaître les structures et les fonctionnements des systèmes.

Les attendus porteront sur les points suivants :

- **Repères méthodologiques et pédagogiques**

Les formateurs et les enseignants doivent disposer de repères méthodologiques et pédagogiques leur permettant d'assurer un enseignement qualitatif.

- **Développement des compétences scientifiques**

Les formations proposées doivent permettre aux formateurs et enseignants de se perfectionner sur **les notions scientifiques présentes dans l'analyse des fonctions et des relations avec l'environnement des systèmes automobiles** présents dans les référentiels des diplômes auxquels ils préparent les jeunes. Et ceci, par le biais d'une pédagogie active adaptée. Pour ce faire, le prestataire **exposera la démarche pédagogique qu'il mettra en place.**

L'opérateur qui sera retenu sera reconnu pour son approche scientifique des thématiques traitées.

- **Publics ciblés**

Ces actions visent 2 publics :

- de manière directe : les formateurs et les enseignants,
- de manière indirecte : les jeunes en formation initiale se préparant aux métiers des Services de l'automobile et de la mobilité.

Les formateurs et les enseignants concernés, enseignent majoritairement à des publics de niveau V et IV. De fait, les actions de formation devront prendre en compte les éléments suivants :

- Quels que soient la filière ou le niveau de formation, le contenu de formation sera de qualité identique.
- Une réflexion sur la **démarche d'enseignement** sera également proposée dans l'objectif d'outiller les enseignants en termes de méthodes et d'activités pédagogiques à proposer aux jeunes en formation initiale, et ainsi assurer une transférabilité des compétences.

2. Caractéristiques principales du marché

a. Objet

L'ANFA souhaite faire appel à un prestataire pouvant assurer la conception de contenus de formations scientifiques, dans la Branche des services de l'automobile et de la mobilité, auprès d'un public de formateurs et d'enseignants préalablement identifié par ses soins.

b. Durée

La prestation portera sur la période 2018 à 2021 (4 ans).

3. Prestation attendue | 2018-2021

La prestation attendue comprend :

Des créations et/ou modifications de **kits pédagogiques**, dont un modèle est présenté en annexe (incluant le scénario pédagogique et les livrables) : 2 à 4 kits par an.

La **mise en œuvre des actions de formation**, comprend également la **prise en charge logistique**, dans son intégralité, sur l'ensemble du territoire national : **lieux de formation, matériels et moyens pédagogiques. Aussi, seront** précisées les ressources humaines et matérielles déployées pour la mise en œuvre des actions de formation.

3.1 Volumétrie et composition des groupes de stagiaires

L'estimation du volume annuel est de 8 à 16 sessions.

Les groupes de stagiaires comprennent entre 5 et 12 stagiaires maximum et peuvent varier d'une durée de 2 à 5 jours.

Il s'agit, à la date de l'appel d'offres, d'estimation de domaines et volumes, au regard des budgets annuels définitivement votés au cours du dernier trimestre de l'année N-1.

3.2 Formations scientifiques

a. Modalités d'ingénierie pédagogique

L'ANFA identifie les actions de formation nécessaires, en termes de créations et/ou mises à jour, en s'appuyant sur les éléments recueillis auprès de son Observatoire, du Service Ingénierie des Certifications de sa Direction Compétences et Ingénierie ou encore via les observations et le recueil des besoins des Délégations Régionales. Chaque action de formation identifiée déclenchera le processus suivant :

- **Cahier des charges**

Le cahier des charges - annexé au présent cahier des charges de la consultation - sera rédigé par les prestataires selon le modèle fourni par l'ANFA qui en assurera également la validation (annexe 1). Il devra préciser les éléments suivants :

- Le type de modification : création ou mise à jour
- La nature du kit pédagogique qui sera produit : présentiel ou formation à distance
- La durée de la formation
- Les pré-requis et le public visé
- L'orientation pédagogique de la formation
- Les objectifs
- Les livrables

- **Scénario pédagogique**

L'opérateur retenu fournira comme élément de réponse :

- Le scénario pédagogique incluant les outils et les supports utilisés en reprenant les éléments suivants : objectifs pédagogiques, méthode utilisée, technique d'animation, contenu, organisation...
- Kit pédagogique fourni à l'ANFA
- Supports fournis aux stagiaires en fin de formation

b. Processus de suivi

Un comité de pilotage annuel sera organisé et animé par l'ANFA au cours duquel seront abordés :

- Bilan des actions en cours,
- Perspectives.

Le prestataire exposera dans sa réponse le **dispositif mis en œuvre pour assurer la coordination des actions de formation et le suivi des stagiaires.**

4. Estimation du prix du marché

Le budget envisagé pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021, incluant les prestations d'ingénierie, ainsi que de mise en œuvre et de déploiement, est estimé dans une fourchette de **40 K€ à 50 K€ par année.**

Par conséquent, le budget global sur la totalité de la période de l'appel d'offres est estimé dans une fourchette de 160 K€ à 200 K€.

5. Conditions particulières

Les prestataires sélectionnés dans le cadre du présent appel d'offres cèderont l'entièreté des droits de propriété intellectuelle et des droits patrimoniaux sur l'œuvre de l'ANFA. Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de la prestation. Toutefois, les attributaires du marché auront une licence exclusive de droits de représentation et d'exploitation.

6. Pièces techniques

La réponse au cahier des charges devra comprendre :

- Un mémoire technique explicitant les réponses apportées à chacune des prestations ; une attention particulière sera portée à l'ingénierie pédagogique.
- Une appréciation tarifaire sur l'ensemble des travaux de conception et de mise en œuvre de l'offre pour chacun des lots.
- Une appréciation des délais de réalisation sur l'ensemble des travaux, indiqués à titre d'exemple.

Toutefois, au-delà des domaines précités, l'attributaire du marché devra avoir la capacité de concevoir ou déployer les programmes et références technologiques ou scientifiques cités dans le catalogue « *Formation de formateurs ANFA* » (annexe 2), téléchargeable sur le site anfa.fr, rubrique *Centres de formation, Formateurs et enseignants - bénéficiaire d'actions de formation*.

Fait à Sèvres, le 3 juillet 2018

Le Délégué Général de l'ANFA

M. Patrice OMNES



Table des matières

1. Contexte de la formation de formateurs	2
a. Orientations générales.....	2
b. Spécificités.....	3
2. Caractéristiques principales du marché.....	4
a. Objet	4
b. Durée	4
3. Prestation attendue 2018-2021.....	5
3.1 Volumétrie et composition des groupes de stagiaires	5
3.2 Formations scientifiques	5
a. Modalités d'ingénierie pédagogique.....	5
b. Processus de suivi	6
4. Estimation du prix du marché	6
5. Conditions particulières	6
6. Pièces techniques	7